

05/08

**CONSEIL DE LA VIE ÉTUDIANTE ET DE LA FORMATION****PROCÈS-VERBAL****DE LA SÉANCE DU 5 SEPTEMBRE 2016****Présents :**

Céline BENTZ, Fanny CHEVALIER, Clément DELORAS, Nicholas DUNGAN, Maxime GABORIT, Frédéric GROS (arrivée à 8 h 54), Nicolas GUERRERO, Gessica JEAN, Hugo LABART, Alessandro MARIANI, Pap NDIAYE, Pauline PANNIER (départ à 10 h 05), Myrtille PUISEUX, Victor RENAUDIER, Nicolas SAUGER.

**Absents ou excusés**

Sébastien ENNING, Clément VERDEIL, Agnès VAN ZANTEN (procuration donnée à Pap NDIAYE).

**Assistaient à la séance :**

Ismahane GASMI	chargée de mission auprès de Delphine GROUES,
Éric GHERARDI	Directeur Général de l'Enseignement et de la Recherche des Ecoles de Saint-Cyr Coëtquidan
Benjamin GIAMI	responsable pédagogique École d'affaire publique
Delphine GROUES	directrice exécutive des études
Guy GROUX	directeur de recherche au CEVIPOF
Aurélien KREJBICH	directeur du centre Europe à la DAIE
Pascale LECLERC	co-directrice de la scolarité
Laurence LOUËR	professeure associée au CERI
Nicolas PEJOUT	directeur de la formation continue
Andreas ROESSNER	directeur de la vie universitaire
Kathy ROUSSELET	professeure au CERI
Vanessa SCHERRER	directrice exécutive de PSIA
Sébastien THUBERT	chargé de la vie étudiante
Cornelia WOLL	directrice des études et de la scolarité

\*

\* \*

I. Élection du ou de la président(e) étudiant(e) du Conseil de la vie étudiante et de la formation	2
II. Élection des membres de la Commission de la vie étudiante (CVE)	3
III. Présentation du projet de création d'un Executive Master « Dialogue social et stratégie d'entreprise »	3
IV. Présentation du projet de création d'un double diplôme avec l'INALCO	6
V. Présentation du projet de création d'un double diplôme avec Saint-Cyr	9
VI. Présentation du projet de création d'un double diplôme avec King's College London	12
VII. Adoption des procès-verbaux provisoires des séances du 13 et 27 juin 2016	14
VIII. Échange d'informations sur des questions diverses	14

**CONSEIL DE LA VIE ÉTUDIANTE ET DE LA FORMATION**  
**PROCÈS-VERBAL**  
**DE LA SÉANCE DU 5 SEPTEMBRE 2016**

*La séance est ouverte à 8 h 35 par Clément DELORAS.*

**Clément DELORAS**

Je me réjouis de commencer cette nouvelle année avec vous tous avec nombre de beaux sujets à traiter. Je ne doute pas que nous pourrions travailler comme l'année dernière en très bonne intelligence.

**I. ÉLECTION DU OU DE LA PRÉSIDENT(E) ÉTUDIANT(E) DU CONSEIL DE LA VIE ÉTUDIANTE ET DE LA FORMATION**

*a) Exposé*

**Clément DELORAS**

Anastasia STEINLEIN était la présidente étudiante ; elle est partie en troisième année et doit donc être remplacée. Y a-t-il des candidats ?

**Céline BENTZ**

Je suis élue dans ce conseil depuis la première année. J'ai été au Collège universitaire en double cursus avec Paris 4, en Lettres modernes. Je rentre de troisième année. J'ai déjà un peu l'expérience de ce conseil et je suis intervenue sur un certain nombre de dossiers depuis trois ans. Je pense que cela justifie ma candidature à la présidence étudiante.

**Maxime GABORIT**

Je suis élu à l'UNEF et je me présente à la présidence étudiante de ce conseil. Dans un premier temps, il s'agit de faire respecter la volonté des étudiants qui, pendant les élections, ont voté à plus de 50 % pour les listes de l'UNEF. Ensuite, j'ai siégé en Conseil de direction pendant ma deuxième année et, depuis quelques séances, au sein de ce conseil. Au sein de l'UNEF, nous avons déjà prouvé que nous avons une certaine expertise des dossiers et que nous voulons travailler à améliorer Sciences Po : en témoignent les notes que nous avons pu rédiger sur différents sujets. Nous portons un projet pour un Sciences Po qui s'engage dans une pédagogie en faveur des étudiants et qui lutte contre les discriminations. En ce sens, je souhaiterais poursuivre le travail mené avec Anastasia dans ce conseil.

*b) Vote*

**Clément DELORAS**

Je souhaiterais que nous nous assurions des procurations.

**Ismahane GASMI**

Mme VAN ZANTEN donne procuration à M. NDIAYE.

**Clément DELORAS**

Passons au vote à bulletin secret. Je vous rappelle qu'il y a deux candidatures : Céline BENTZ et Maxime GABORIT.

*Il est procédé au vote. Clément DELORAS procède au dépouillement.*

*Nombre de votants : 15*

*Résultat du vote : 5 voix pour Céline BENTZ et 10 voix pour Maxime GABORIT.*

*Maxime GABORIT est élu président étudiant du Conseil de la vie étudiante et de la formation.*

**Clément DELORAS**

M. GABORIT, au nom du conseil, je vous adresse mes félicitations. Je vous rappelle que vous présiderez le prochain conseil puisque nous présidons en alternance.

**II. ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE LA VIE ETUDIANTE (CVE)**

*a) Exposé*

**Clément DELORAS**

L'article 29 du règlement de la vie étudiante, que nous avons adopté au mois de juin, prévoit que cette commission soit composée de 5 membres : les deux présidents du CVEF et un représentant de chaque corps composant le CVEF, le corps enseignant, le corps étudiant et le corps salarié. Ces représentants sont élus par leurs pairs. Y a-t-il des candidats pour représenter les enseignants du CVEF au sein de la CVE ? M. GUERRERO. Je ne vois pas d'autres candidats. Y a-t-il des candidats parmi les élus étudiants pour siéger à la CVE ? M. LABART. Je ne vois pas d'autres candidats. Y a-t-il des candidats parmi les salariés pour siéger à la CVE ? M. MARIANI. Je ne vois pas d'autres candidats.

*b) Vote*

**Clément DELORAS**

Nous procédons à nouveau à un vote à bulletin secret.

*Il est procédé au vote pour chaque collège. Clément DELORAS procède aux trois dépouillements.*

*Résultat du vote : Unanimité pour Nicolas GUERRERO, Hugo LABART et Alessandro MARIANI. Nicolas GUERRERO, Hugo LABART et Alessandro MARIANI sont élus membres de la Commission de la vie étudiante.*

**Clément DELORAS**

Je vous adresse mes félicitations. La CVE sera donc composée de Maxime GABORIT et moi-même en tant que présidents, de Nicolas GUERRERO pour les enseignants, d'Hugo LABART pour les étudiants et d'Alessandro MARIANI pour les salariés. Dans les questions diverses, nous reviendrons sur l'ordre du jour de la CVE.

**III. PRESENTATION DU PROJET DE CREATION D'UN EXECUTIVE MASTER « DIALOGUE SOCIAL ET STRATEGIE D'ENTREPRISE »**

*a) Exposé*

**Nicolas PEJOUT**

Je suis très heureux de retrouver cette instance que j'ai bien connue lorsque j'étais directeur de la vie universitaire.

Les participants des executive masters sont des personnes en activité. Chaque année, Sciences Po en forme entre 6 000 et 7 000 par an, tous formats confondus. C'est une population principalement composée de cadres et de dirigeants. Près de 40 % de l'activité de formation continue est portée par les Executive Masters qui sont des formations diplômantes à temps partiel. Celui qui est soumis à votre vote est consacré au dialogue social et à la stratégie d'entreprise. Cet Executive Master est un programme de 35 jours répartis sur 16 mois. Comme tous les autres Executive Masters, il est pluridisciplinaire, à l'image de Sciences Po. Cela est confirmé par le contenu de la maquette et dans la liste des intervenants, tant académiques que praticiens. Cet Executive Master « Dialogue social et

stratégie d'entreprise » s'intéresse à ceux qui travaillent sur le dialogue social dans les entreprises, dans les syndicats, dans les associations ou les cabinets d'avocat. C'est une population nombreuse, quel que soit le secteur, quelle que soit la taille de l'entreprise et quel que soit le métier.

L'avantage comparatif de Sciences Po est assez naturel. Selon la synthèse du benchmark des formations existantes en France présenté dans le dossier, aucune formation diplômante de ce niveau n'existe aujourd'hui, sauf peut-être une qui s'en approche et qui est dispensée à Dauphine. Sciences Po peut jouer un rôle et répondre à des besoins qui ne sont actuellement pas tout à fait satisfaits. Le deuxième point à l'avantage de Sciences Po est que l'école s'appuie sur une expertise largement éprouvée. J'en veux pour preuve deux exemples – le reste de la liste est dans la note – sur lesquels s'appuyer. D'une part, le certificat culture économique et sociale qui s'adresse depuis six ans à tous les élus syndicaux : c'est la seule formation existante en France sur ce sujet pour ces cibles particulières. D'autre part, il y a une formation animée par Jean-Emmanuel RAY, le cycle d'actualité du droit du travail.

Dans son fonctionnement, cet Executive Master est, comme tous les autres, soumis à une procédure de sélection : une admissibilité sur dossier et une admission à travers un entretien. Pour être diplômé de l'Executive Master, il faut évidemment être assidu, mais également produire un mémoire et le soutenir, et aussi se prêter à toutes les obligations de scolarité indiquées dans la maquette. Cet Executive Master serait dirigé par Guy GROUX, qui est à mes côtés, directeur de recherche au CEVIPOF. Il serait également dirigé avec une présidence d'honneur confiée à Louis GALLOIS, président du Conseil de surveillance du Groupe PSA. La première promotion serait parrainée par Xavier CHÉREAU, DRH du Groupe PSA.

Parce qu'il s'adresse à une population en activité, le tarif envisagé pour cet Executive Master est de 25 500 €, sachant que les sources de financement sont diverses. Il peut s'agir de la participation personnelle de l'étudiant, mais elles sont majoritairement issues des entreprises qui financent la formation pour leurs salariés. La troisième source de financement vient des OPCA (Organisme paritaire de collecte agréé) qui collectent des fonds auprès des entreprises pour financer les individus qui ne peuvent pas se retourner vers leur employeur pour financer la formation. La dernière source principale de financement est le FONGECIF qui s'assure que la personne peut s'absenter de son poste de travail et conserver son emploi et son salaire tout en bénéficiant de ses droits de formation.

À l'image de tout ce qui se fait à Sciences Po, cet Executive Master est conçu avec des académiques et des chercheurs de Sciences Po et d'ailleurs, mais aussi avec des entreprises comme la SNCF, Veolia ou PSA.

### **Guy GROUX**

Je vais vous présenter quelques séquences essentielles de ce master, telles qu'elles ont été définies par le comité de préfiguration. En premier lieu, l'Executive Master s'attachera à essayer de mettre en relief les trajectoires et les enjeux du dialogue social, d'un point de vue historique comme d'un point de vue contemporain. En deuxième lieu, le master s'attachera à mettre en relief les rapports entre le dialogue social et les organisations du travail et de l'entreprise. En troisième lieu seront concernées les tendances qui marquent aujourd'hui les nouvelles pratiques du dialogue social, ainsi que les pratiques potentielles dans un devenir de plus en plus changeant. Le comité de préfiguration a retenu ces trois structures essentielles au programme, qui se déclinent en onze modules et mobilisent des académiques, des praticiens d'horizons divers (praticiens d'entreprises, consultants, juristes du travail) et des intervenants issus du contexte français et international.

Il me semble utile de souligner certaines caractéristiques importantes de cet Executive Master. Comme cela apparaît clairement dans le programme, ce qui est privilégié c'est l'étude des transformations et des changements du dialogue social au regard des grands changements qui marquent l'entreprise, le droit du travail et l'environnement de l'entreprise. Cette problématique du changement se présentera au moins sous trois volets. Le premier volet concerne les évolutions des rapports entre le dialogue social et le droit du travail. Ces évolutions se sont matérialisées dans quelques grands accords professionnels et interprofessionnels signés ces dernières années, mais aussi dans l'adoption de certaines lois, comme celle de janvier 2007 qui bouleverse les rapports entre les partenaires sociaux et le législateur, la loi LARCHER et, très récemment, la loi EL KHOMRI.

Le deuxième volet porte sur l'internationalisation de la production économique et ses conséquences sur le dialogue social et les stratégies d'entreprise. Cette question traversera toutes les séquences et les

modules du programme. Elle entrera dans certaines initiatives, comme l'organisation de séjours dans des pays étrangers. Le comité de préfiguration a déjà évoqué plusieurs pays, comme le Québec, certains états des États-Unis (Massachusetts ou Californie) et certains pays européens. En outre, des personnalités et des conférenciers étrangers seront invités. Les cours seront dispensés en français et anglais qui seront les deux langues de travail du master.

Le troisième volet concerne la transition numérique et ce qui relève de l'application du digital, du numérique ou de « l'uberisation » du travail qui se développe très rapidement dans les entreprises. Cela percute et bouleverse les organisations du travail, les relations de pouvoir dans l'entreprise, y compris dans les tâches habituellement confiées au management, et le dialogue social. Sur les 285 heures du master, 50 heures de cours, d'atelier et de séminaire seront consacrées à la seule question de la digitalisation des relations sociales et des transformations du travail.

Comme on le constate, le programme de l'Executive Master s'appuie sur l'étude du changement, notamment du changement social. Cette approche est assez classique à Sciences Po puisqu'il s'agit d'une approche bien ancrée dans les travaux et les recherches de l'école, depuis la création, très innovante à l'époque, de l'Observation sociologique du changement, en 1988. Mentionnons aussi les travaux de Renaud SAINSAULIEU sur les transformations culturelles, organisationnelles et sociales de l'entreprise. Aujourd'hui, ces notions percutent de nombreuses recherches en cours. Il est souhaité que dans son déroulement, l'Executive Master puisse prendre en compte les divers travaux de recherche concernés et plus particulièrement ceux menés à Sciences Po. Il est prévu de donner une part consistante à des interventions de chercheurs dans le cadre des activités du master et d'établir des relations suivies avec des unités de recherche comme -entre autres- le Centre de sociologie des organisations, l'Observatoire sociologique du changement ou l'Observatoire français des conjonctures économiques. Il est également envisagé des relations avec le Médialab de Sciences Po.

Il est aussi prévu de mettre en place avec le CEVIPOF et dès 2017, un outil d'analyse : le Baromètre annuel du dialogue social, qui ne serait pas une simple déclinaison du « Baromètre Confiance » que vous connaissez. Cet outil pourrait intervenir de façon très formelle dans les enseignements et dans les travaux des étudiants. En effet, l'une des originalités de ce baromètre est qu'il s'appuiera sur un questionnaire établi par une équipe de chercheurs en cours de constitution et dirigée par Martial FOUCAULT, mais aussi sur des questions proposées par les étudiants de l'Executive Master en fonction de leurs questionnements dans le domaine du dialogue social et la préparation de leurs mémoires de fin d'études. Il s'agit d'une innovation pédagogique puisqu'il est assez rare que des masters de nature professionnelle se situent dans un lien aussi étroit avec la recherche. Je m'arrête là et je reste disponible, avec Nicolas, pour répondre à vos questions.

#### *b) Questions et observations*

##### **Maxime GABORIT**

L'UNEF émet quelques réserves par rapport à ce projet d'Executive Master, notamment sur le projet pédagogique qui ne représente, selon nous, qu'une partie de ce que peut être le dialogue social. Cela pourrait entretenir une forme de biais dans la manière dont le sujet est traité. Nous sommes surtout réservés sur la forme de l'Executive Master : son prix dépasse 22 000 €, ce qui représente le double du prix du master de Dauphine qui dure 44 jours et coûte 12 000 €. Si les salariés payent ce master, cela crée un enseignement supérieur réservé à des élites économiques ou à des salariés extrêmement privilégiés. Par ailleurs, si les entreprises financent cet Executive Master, cela contrevient au principe que défend l'UNEF, à savoir une formation tout au long de la vie choisie par les salariés et les individus. L'UNEF défend une vision de l'enseignement supérieur ouvert à tous tout au long de la vie, non conditionnée par une quelconque forme de logique économique. Ainsi, même si l'UNEF est sensible à la volonté de Sciences Po de développer son offre pédagogique, elle n'est pas favorable à la logique instaurée par ses Executive Masters.

##### **Nicolas PEJOUT**

Le prix est en effet plus élevé que ce que pratique la concurrence. Mais nous assumons que Sciences Po peut mieux faire que ses concurrents : cette qualité a un prix. Par ailleurs, comme je l'ai dit, les salariés et les entreprises peuvent financer la formation, mais aussi et surtout les organismes collecteurs qui financent de plus en plus ce genre de formation, notamment au travers de la réforme de

la formation professionnelle, applicable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, qui facilite l'accès à ce type de formation à des publics éloignés. À charge pour Sciences Po de respecter un cahier de charges qui est compatible avec cet Executive Master.

### **Guy GROUX**

J'entends votre argument sur la composition du comité pédagogique. Celui-ci m'apparaît équilibré avec une participation égale d'académiques et de praticiens du dialogue social. Comme l'est aussi le comité de pilotage qui joue un rôle important et permanent dans l'accompagnement du master. Il faut savoir que ces comités ont été constitués par rapport à la philosophie du master, c'est-à-dire pour permettre une bonne coexistence entre des praticiens et des académiciens, mais aussi avec des acteurs qui ne relèvent ni de l'université ni de l'univers des RH. Par exemple, au sein du comité de pilotage, nous avons souhaité la présence de Jean-Dominique SIMONPOLI qui est issu du milieu syndical : il est aujourd'hui DG de l'association Dialogues qui réunit des DRH de 90 entreprises et des dirigeants nationaux et fédéraux de la CFDT et de la CGT. Au vu de sa situation, il peut éclairer les problématiques et les attentes des entreprises en matière de dialogue social, mais aussi celles des partenaires syndicaux. En outre, le comité de pilotage est encore composé de cinq autres membres. Y siègent trois académiques : M. WASMER, professeur et économiste à Sciences Po, Mme DEQUECKER et moi-même. Et aussi, deux DRH qui ont beaucoup participé aux travaux du comité de préfiguration et à la mise en place du master : M. CARLAT qui est ouvert à une problématique de RH qui ne s'enferme pas dans la seule gestion du personnel ni dans une vision étroite du droit ; Mme TILLOY qui dirige un service important au sein de la SNCF et qui est actuellement l'une des responsables d'entreprise qui mène une politique de digitalisation des relations sociales tout à fait exemplaire.

#### *c) Vote*

*Nombre de votants : 16*

*Résultat du vote : 10 voix pour, 4 contre et 2 abstentions*

*Le projet de création d'un Executive Master « Dialogue social et stratégie d'entreprise » est adopté à la majorité.*

## **IV. PRESENTATION DU PROJET DE CREATION D'UN DOUBLE DIPLOME AVEC L'INALCO**

#### *a) Exposé*

### **Clément DELORAS**

Le CVEF aura à voter la création des doubles diplômes avec l'INALCO et Saint-Cyr, mais sera simplement informé du double diplôme avec King's College. Comme il s'agit d'un double diplôme international, sa ratification se fait au niveau du Conseil de l'Institut.

### **Laurence LOUËR**

L'INALCO est l'institut national des langues et civilisations orientales. Je ne pense pas qu'il est nécessaire de développer le contexte national et international que vous connaissez tous. Le Moyen-Orient est une région en crise, au cœur de l'actualité. La connaissance de cette région est un enjeu social et politique majeur. Il existe une forte demande de formation à la recherche spécialisée sur cette région, avec un ancrage disciplinaire fort dans les différentes sciences sociales et humaines, mais aussi un ancrage fort dans la connaissance du terrain et des langues vernaculaires. Plusieurs états des lieux

de la recherche et de l'enseignement ont été dressés pour cette région, comme le Livre blanc du GIS sur le Moyen-Orient qui a été commissionné par le CNRS. Ce document évoque les points forts de la France en la matière, mais aussi les points faibles comme la pénurie de cursus intégrés qui rassembleraient des étudiants depuis le collège jusqu'à la thèse.

Il existe un contexte propre à notre institution. J'ai recensé 13 enseignants et chercheurs spécialisés sur la région, ici à Sciences Po. La plupart sont rattachés au CERI. Il y a également un important vivier d'étudiants : ceux du campus de Menton et ceux qui sont attirés à Paris par les cours dispensés sur la région, au niveau Collège et master, notamment au sein de PSIA. Dans ce projet, les points forts de Sciences Po sont la formation en sciences sociales et les cours donnés sur la région. Ceux de l'INALCO sont des enseignements qui n'existent pas à Sciences Po, comme le panel des langues orientales et l'islamologie. Ce master couvrira un champ géographique très large : le Moyen-Orient est entendu dans son acception américaine, du Maghreb jusqu'à l'Afghanistan et au Pakistan. Les langues concernées sont l'arabe, l'hébreu, le kurde, le pashto, le persan, le turc et l'urdu. L'INALCO dispense également des cours d'islamologie, de géographie et d'histoire du Moyen-Orient.

À Sciences Po, ce master sera intégré à l'école doctorale en tant que master de recherche. Il sera articulé au master de politique comparée, d'où la présence de Kathy ROUSSELET qui a travaillé avec nous sur ce projet. Le master s'appuiera en outre sur une collaboration déjà existante entre PSIA et le master de politique comparée : les cours régionaux de PSIA sont ouverts aux étudiants de ce master.

Le principe de ce master est d'offrir une formation personnalisée. Ce type de formation attire des profils très hétérogènes : soit des personnes déjà très bien formées sur le plan disciplinaire et moins qualifiées en langue vernaculaire, soit des personnes qui ont vécu dans la région et qui souhaitent se former. Les étudiants puiseront dans l'offre de cours existante à Sciences Po et à l'INALCO. Il n'est pas prévu la création de nouveaux cours, à l'exception d'un séminaire de sociologie politique de la région qui sera dispensé par des enseignants de Sciences Po et de l'INALCO, ce qui permettra de réunir chaque semaine les étudiants et de créer un esprit de promotion. Ce séminaire s'adaptera chaque année aux besoins des étudiants : il pourra être également animé par des professeurs invités, venus d'autres établissements français ou de l'étranger.

Ce master propose, à titre optionnel, une année de césure qui permettra aux étudiants de passer une année dans la région. S'ils choisissent la césure, nous les invitons à être encadrés par les UMIFRE (Unité mixte des instituts de recherche français à l'étranger) qui sont cogérées par le ministère des Affaires étrangères et par le CNRS. Il y en a beaucoup au Moyen-Orient, à Jérusalem, Istanbul ou Téhéran. Cela permet aux étudiants d'être encadrés par des chercheurs expérimentés et évidemment d'être en relation avec les ambassades. L'évaluation sera principalement effectuée par le contrôle continu, afin d'harmoniser le calendrier des deux établissements. La diplomation est prévue en deux étapes : un premier jury composé des professeurs de Sciences Po et de l'INALCO rendra un avis, puis un jury de diplomation finale commun à tous les masters à Sciences Po se réunira, ce qui permettra aux étudiants de candidater aux allocations de recherche s'ils souhaitent poursuivre en thèse.

La maquette est largement inspirée de celle du master de politique comparée. Les cours ouverts sont tous ceux des masters de recherche : politique comparée, relations internationales, théorie politique. Les étudiants seront formés dans différentes disciplines en fonction de leurs centres d'intérêt. Le public visé est celui des étudiants ayant déjà suivi un master en sciences humaines et sociales, mais aussi des individus connaissant déjà les langues de la région. Un niveau sera exigé à l'entrée et devra être amélioré. Il sera évalué lors d'entretiens avec des professeurs de l'INALCO. Il sera également exigé une bonne connaissance de l'anglais et du français. L'enseignement sera initialement dispensé en français, mais il est envisagé de développer une formation en langue anglaise afin d'ouvrir le master à l'international. À noter que cette formation n'a pas d'équivalent en France ou à l'étranger. L'INALCO dispose d'un panel de langues orientales tout à fait unique. S'agissant des débouchés, il s'agit d'un master de recherche pour former des chercheurs et des jeunes qui feront vivre l'expertise française sur la région. Mais les étudiants pourront se diriger vers le journalisme spécialisé, le consulting, la diplomatie, la défense ou les multinationales implantées dans la région.

#### *b) Questions et observations*

#### **Victor RENAUDIER**

Nous avons deux remarques. Pouvez-vous nous préciser ce que vous entendez par « coût quasi constant » de la formation ? Par ailleurs, nous trouvons normal que la langue soit une barrière à l'entrée du master, mais quatre langues ne sont pas enseignées à Sciences Po : le kurde, le pashto, le persan et l'urdu. Nous pensons que cette formation devrait conduire à la création de cours de langue dans ces quatre langues à Sciences Po.

**Fanny CHEVALIER**

L'UNEF approuve ce projet de double diplôme et considère qu'il comble un manque dans notre offre pédagogique. Les cours semblent répondre aux ambitions du projet. Nous avons toutefois besoin de précisions. Pour intégrer ce master, les étudiants doivent-ils être issus de Sciences Po ou de l'INALCO ? Le master est-il ouvert à tous ? S'agissant des frais de scolarité, nous souhaitons éviter la mise en place d'un double diplôme discriminant pour une minorité d'élèves : le projet semble évoquer que les étudiants devront payer les frais d'inscription à Sciences Po et à l'INALCO. Nous souhaitons connaître le montant des frais de scolarité. Enfin, la création de ce double diplôme augmentera-t-elle le nombre d'allocations de thèse pour les étudiants de Sciences Po ?

**Laurence LOUËR**

Comme je l'ai dit, nous ne créons pas de nouveaux cours, à l'exception du séminaire de sciences politiques de la région. Nous souhaiterions évidemment avoir un petit budget pour disposer de professeurs invités chaque année. S'agissant des langues, l'association entre Sciences Po et l'INALCO repose précisément sur le fait que ce dernier dispose d'enseignements que nous n'avons pas. Nous n'allons donc pas créer des cours qui existent à l'INALCO : il s'agit d'être complémentaires. S'agissant des droits d'inscription, comme dans tous les doubles diplômes, les étudiants doivent payer les deux établissements. Quant au coût, cela dépendra de la situation des parents puisque Sciences Po calcule les droits de scolarité sur ce critère. Pour l'INALCO, l'inscription est celle d'une année dans une université française classique, modeste par rapport à celle d'une année à Sciences Po. S'agissant de l'augmentation du nombre d'allocations de thèse, cela ne relève pas de mes compétences, mais ce serait très positif.

**Clément DELORAS**

Je précise que la qualité de boursier dans l'enseignement supérieur permet l'exonération des droits d'inscription dans les deux établissements en cas de double diplôme.

**Delphine GROUES**

Exactement : un étudiant boursier est boursier dans tous les établissements de l'enseignement supérieur qu'il fréquente. S'agissant des cours de langue qui n'existent pas à Sciences Po, les doubles diplômes sont créés dans une logique de complémentarité des cursus pédagogiques des deux institutions. Nous nous appuyerons sur l'enseignement des langues du Moyen-Orient offert par l'INALCO et les étudiants trouveront chez nous les enseignements qui n'ont pas été créés dans cet institut. À noter que l'INALCO est comme nous membre de la COMUE. S'agissant des coûts constants, puisqu'aucun cours n'a été créé, le double diplôme a été fondé en s'ancrant dans les cours existants des masters de Sciences Po.

**Maxime GABORIT**

Les étudiants qui n'auront pas suivi de cours de langue à l'INALCO pendant le Collège universitaire pourront-ils postuler à l'entrée dans ce master ?

**Laurence LOUËR**

Oui, bien évidemment : ce master est ouvert à tous les étudiants français et étrangers. Les prérequis sont l'anglais et le français, une des langues vernaculaires et les sciences sociales.

*c) Vote*

**Clément DELORAS**

Je mets aux voix ce projet de création de double diplôme avec l'INALCO.

*Nombre de votants : 16*

*Résultat du vote : 16 voix pour*

*Le projet de création d'un double diplôme avec l'INALCO est adopté à l'unanimité.*

## V. PRESENTATION DU PROJET DE CREATION D'UN DOUBLE DIPLOME AVEC SAINT-CYR

### a) *Exposé*

#### **Clément DELORAS**

Mme GROUES, je vous laisse la parole. Je vous demanderai d'être un peu plus synthétique que vos prédécesseurs afin que nous respections les délais.

#### **Delphine GROUES**

Je suis accompagnée par Éric GHERARDI qui est directeur général de l'enseignement et de la recherche aux écoles de Saint-Cyr Coëtquidan, de Vanessa SCHERRER qui est directrice exécutive de PSIA et de Benjamin GIAMI qui est responsable pédagogique à l'École d'affaires publiques. Comme vous l'avez lu dans la note, il existe un partenariat entre Saint-Cyr et PSIA depuis 2002, et entre PSIA, Saint-Cyr et l'École d'affaires publiques depuis 2014. Ce partenariat est fondé sur un semestre d'échange : cinq étudiants de Sciences Po peuvent passer un semestre hors les murs (S3) à Saint-Cyr et PSIA et l'EAP accueillent cinq élèves officiers de Saint-Cyr en échange. Cette expérience est très positive pour tous les étudiants et a permis aux deux institutions de se rapprocher. Ce projet de double diplôme a été conçu en complément du semestre d'échange qui sera maintenu, car nous considérons qu'il s'agit de deux offres pédagogiques différentes.

Selon le projet, ce double diplôme sera ouvert à un effectif de dix étudiants, soit une répartition égale entre des élèves issus de Sciences Po et des élèves issus de Saint-Cyr. Les étudiants recevront le diplôme de master de Sciences Po et le diplôme de Saint-Cyr. À noter que les étudiants postulant au double diplôme doivent obligatoirement être de nationalité française du fait du statut lié au contrat pour la formation militaire. Par ailleurs, les étudiants devront se soumettre à des épreuves physiques pour être admis dans le double diplôme. En termes de calendrier, les étudiants postulent à PSIA ou à l'EAP selon les procédures d'usage et ils intègrent le cursus de PSIA ou de l'EAP au cours du semestre 1. La sélection pour le double diplôme est opérée avec une liste d'attente puisque l'admission sera conditionnelle à la réussite des tests physiques. À noter que les étudiants partant en échange à Saint-Cyr se soumettent également à cette batterie de tests physiques. Pour Saint-Cyr, la sélection sera également faite en amont et les listes seront validées par les deux partenaires au sein d'un jury commun qui déterminera la sélection finale.

Les frais de scolarité sont conformes à ceux des autres doubles diplômes : les étudiants de Sciences Po s'acquittent des droits de scolarité de M1. À noter qu'il n'existe pas de frais de scolarité à Saint-Cyr : les étudiants sont inscrits grâce à un contrat et perçoivent une rémunération comme tous les élèves officiers de l'école. Je passe la parole à mes collègues des écoles pour qu'ils expliquent l'intégration de ce double diplôme dans leur cursus. Il existe une vraie logique dans la pédagogie et le développement du savoir et du savoir-faire. M. GHERARDI expliquera aussi l'intérêt de ce double diplôme pour Saint-Cyr, notamment sur les thématiques liées à la défense.

#### **Benjamin GIAMI**

L'École d'affaires publiques forme depuis toujours des étudiants dans le domaine de la défense nationale, de l'industrie de la défense, des politiques de sécurité et de la gestion des situations de crise. De nombreux étudiants ont démontré leur engagement dans ces domaines tout au long de leur scolarité, notamment en effectuant des stages au sein des missions de défense des ambassades de France, dans l'industrie de la défense ou en étant réserviste. Au regard de l'intérêt porté par les étudiants sur ces questions, de nombreux électifs ont été ouverts, comme celui relatif à la politique de défense, à la défense nationale ou aux renseignements comme outil public. Le partenariat entre Sciences Po et l'IHEDN, très populaire, permet à de nombreux étudiants d'assister chaque année à des conférences.

#### **Vanessa SCHERRER**

Nous avons une expérience historique très intéressante et fructueuse avec Saint-Cyr. Depuis cinq ans, le nombre d'étudiants candidats à l'échange est limité, mais ces étudiants sont très motivés et

réussissent très bien. Il nous semblait intéressant que les étudiants puissent obtenir un diplôme de Saint-Cyr. L'autre intérêt de ce programme est de dépasser le master Sécurité internationale de PSIA qui est certes le master naturel sur lequel s'appuie ce partenariat, et de s'ouvrir aux étudiants d'autres masters.

### **Éric GHERARDI**

Je remercie la direction de l'Institut et ce conseil de m'accueillir pour la présentation de ce double diplôme. Les écoles de Saint-Cyr Coëtquidan sont très heureuses que nous puissions envisager un pas supplémentaire dans la mise en place de ce double diplôme qui s'appuie sur une longue expérience, près de 15 ans d'échanges semestriels. Il ne s'agit pas d'oublier le passé : cela n'aurait aucun sens de faire disparaître l'échange pour le remplacer par le double diplôme. Il s'agit bien d'ajouter une formation. Ce double diplôme prend tout son sens lorsque l'on observe les théâtres sur lesquels sont engagées l'armée française et l'armée de terre en particulier. Indépendamment de l'usage de la force au service de l'État qui est demandé dans un premier temps, dans la plupart des théâtres il est demandé aux armées françaises de concourir à la reconstruction d'un État. Pour ce faire, l'armée de terre, par ses effectifs et son mode de déploiement, est en relation quotidienne avec différentes administrations françaises et différents grands groupes économiques français. Ce lien entre les cadres publics et les cadres privés d'une part et les militaires d'autre part montre à quel point la France, peut-être davantage que bien d'autres pays, sait associer la culture de l'intérêt public à une culture de la défense. Avec ce double diplôme, Sciences Po et les écoles de Saint-Cyr Coëtquidan sont au cœur de cette logique. L'école concernée à Saint-Cyr est l'école spéciale militaire : c'est elle qui délivre le diplôme de master. Nous sommes très heureux à la perspective de ce double diplôme.

#### *b) Questions et observations*

### **Clément DELORAS**

Je ne doute pas que les étudiants de Sciences Po auront à cœur de « s'instruire pour vaincre » en s'inscrivant dans ce double diplôme. J'ai une question pratique : dans le cadre de l'inscription dans ce double diplôme, pour les étudiants de Sciences Po qui sont déjà réservistes, le fait de souscrire un contrat suspendra-t-il leur ESR ? Ce contrat s'ajoutera-t-il ou existe-t-il une concurrence entre les deux contrats lorsque les étudiants feront leurs études à l'ESM ?

### **Nicolas GUERRERO**

Premièrement, je lis dans la maquette que les étudiants effectuent le S1 de Saint-Cyr au sein de ESM1 et le S4 au sein de l'ESM2. Pouvez-vous nous rappeler si les étudiants qui suivent le cursus classique de l'ESM sont, en première année au sein de l'ESM3, en deuxième année au sein de l'ESM2 et en troisième année au sein de l'ESM1 ? Je comprends que les étudiants du double diplôme font le premier semestre avec les troisièmes années et le deuxième semestre avec les deuxièmes années, ce qui me paraît moins logique que de le faire dans l'autre sens. Deuxièmement, il me semble que les étudiants qui suivent la scolarité classique de l'ESM ont vocation à suivre une scolarité au sein d'une école d'application. Je me demandais si cela peut concerner les étudiants du double diplôme. Enfin, les étudiants qui n'étaient pas réservistes avant le double diplôme ont-ils vocation à être versés dans la réserve ? Si c'est le cas, il me semble qu'ils devraient suivre la formation au sein de l'ESM4 qui forme les officiers sous contrat et les officiers de réserve.

### **Pap NDIAYE**

Merci aux initiateurs de ce projet. Je m'interroge sur la condition de nationalité française. Cela me gêne pour deux raisons. D'une part à Sciences Po, nous ne faisons pas de distinction dans la délivrance de diplôme entre les élèves français et les élèves non français. C'est un biais qui me gêne philosophiquement. D'autre part, Saint-Cyr compte de nombreux élèves étrangers qui suivent un entraînement militaire. Je ne comprends pas pourquoi l'entraînement militaire présenté dans la note exclurait des étudiants étrangers qui y ont pourtant accès par la voie propre à Saint-Cyr.

## **Myrtille PUISEUX**

L'UNEF approuve ce projet et a entendu les arguments relatifs à la nécessité de développer le partenariat avec Saint-Cyr en créant un double diplôme. La question de la nationalité nous pose problème. Sciences Po est une école qui compte près de 40 % d'étudiants étrangers, et plus de 70 % au sein de PSIA qui est l'école la plus internationale. Nous trouvons dommage de réduire ce double diplôme, par ailleurs très intéressant et attractif, au faible pourcentage d'étudiants français inscrits à PSIA, soit 130 élèves.

## **Éric GHERARDI**

Le contrat de réserviste, l'ESR, ne peut pas se cumuler avec un autre contrat. Un étudiant déjà réserviste verra son contrat d'aspirant volontaire (VADAT) se substituer à son ESR. Sitôt le contrat d'aspirant volontaire terminé, l'ESR peut reprendre, voire être transformé en contrat ESR d'officier de réserve. La plupart des titulaires d'un ESR sont militaires du rang ou sous-officiers voire officiers de manière exceptionnelle lorsqu'il y a eu au préalable une formation au quatrième bataillon de l'ESM pour une formation spécifique de réserviste officier. C'est alors une suspension de contrat et non une substitution, le contrat de VADAT ayant un champ d'application beaucoup plus large que celui d'ESR. Celui qui souhaite s'inscrire en tant que réserviste est gagnant.

S'agissant de l'inscription dans le parcours au sein de l'ESM de Saint-Cyr, la numérotation est en effet ésotérique. La première année est l'ESM3, la deuxième est l'ESM2 et la troisième est l'ESM1. Les étudiants sont insérés dans l'ESM1 durant leur premier semestre parce qu'il existe des sections particulières. Une vingtaine d'élèves officiers (les officiers sur titre) effectue une scolarité raccourcie d'une durée d'un an. L'ESM, pour les élèves issus de CPGE, se déroule en trois ans : deux semestres à dominante militaire (le premier et le sixième) et quatre semestres à dominante académique (du deuxième au cinquième). Pendant le premier semestre de la dernière année, les saint-cyriens sont tous à l'étranger pour un semestre de recherche, la plupart dans des établissements d'enseignement supérieur étrangers. Pendant ce temps, l'ESM1 conserve une section qui ne fait qu'une année à Saint-Cyr, celle qui intègre l'école par la voie dite des officiers sur titre, c'est-à-dire qu'ils sont déjà titulaires d'un Bac+5. Ils passent un concours particulier et ils suivent deux semestres exclusivement militaires. C'est dans le cadre du premier bataillon que les étudiants rejoignent ceux qui étaient étudiants quelques semaines auparavant et qui ont vocation à faire carrière dans l'armée de terre. Mais ce sont bien des étudiants qui arrivent pour être formés, au même titre que ceux de Sciences Po. Ensuite, le deuxième semestre du double diplôme, qui correspond à un deuxième semestre civil, est un semestre académique correspondant au quatrième semestre du saint-cyrien qui propose l'ouverture du plus grand nombre d'options. Cela permet aux étudiants de Sciences Po de connaître deux promotions de saint-cyriens.

Il est tout à fait possible d'envisager un passage par les écoles d'application. Ce sera proposé à ceux qui suivront le double diplôme au cours d'une année civile. Ils ne suivront pas leur formation avec les officiers sur titre, mais au sein du partenariat Grandes Écoles. Ce dispositif comprend une formation de six semaines à Saint-Cyr avec un temps en école d'application et un temps dans un régiment en doublure d'un chef de section. Enfin, s'agissant de la réserve, l'ESM4 qui est un des bataillons de Saint-Cyr forme les étudiants en scolarité courte (officiers sous contrat de 6 à 10 mois notamment) et notamment les réservistes avec une formation de six semaines, qui ne correspond pas à la durée d'un semestre. Le quatrième bataillon forme les réservistes, mais la grande majorité d'entre eux n'a pas vocation à devenir officiers de carrière. En outre, l'ESM4 ne délivre pas de diplôme.

## **Nicolas GUERRERO**

Ces étudiants seront versés dans la réserve ?

## **Éric GHERARDI**

Un ESR leur est proposé à l'issue de la formation, mais cela n'a rien d'obligatoire. Enfin, dernier point sur la nationalité. Saint-Cyr compte en effet au moins 20 % d'étrangers par promotion, qu'il s'agisse de scolarité longue de trois ans ou de scolarité courte d'un semestre. Les élèves officiers présents nous sont envoyés par leur pays et ils ont été recrutés dans leur pays par concours pour devenir élèves officiers. C'est à ce titre qu'ils sont présents à Saint-Cyr. Le fait que nous ne puissions pas accueillir d'étudiants étrangers de Sciences Po dans ce double diplôme est indépendant de la volonté de

Sciences Po et de Saint-Cyr. Cela repose sur les modalités réglementaires du contrat de volontaire aspirant de l'armée de Terre (VADAT). Le statut VADAT est nécessaire pour obtenir une protection sociale particulière dans le cadre des activités militaires de Saint-Cyr, comme le saut en parachute ou l'apprentissage du maniement des armes, et il est réservé aux nationaux français. Saint-Cyr peut accueillir des étudiants étrangers pour des formations spécifiquement académiques.

### **Delphine GROUES**

Les étudiants internationaux de Sciences Po pourraient être reçus dans d'autres types de formation à Saint-Cyr, notamment des formations beaucoup plus intensives, mais pas dans le cadre du double diplôme. En outre, pour certaines formations à la haute fonction publique à Sciences Po, il y a parfois une obligation de nationalité française puisqu'il s'agit de la fonction publique française.

### **Benjamin GIAMI**

Dans le cadre de la préparation des concours administratifs français, la plupart des concours requièrent la citoyenneté européenne, mais certains ne requièrent que la nationalité française.

### **Vanessa SCHERRER**

Nous regrettons que les étudiants internationaux ne puissent pas profiter de ce nouveau double diplôme. C'est bien pour cela que je me réjouissais que ce double diplôme s'étende au-delà du master Sécurité internationale puisque cela augmente le nombre d'étudiants de PSIA susceptibles d'être éligibles à ce double cursus. Le master Sécurité internationale compte près de 150 étudiants français, mais PSIA compte près de 300 étudiants français ou binationaux.

*c) Vote*

### **Clément DELORAS**

Je mets aux voix ce projet de création de double diplôme avec les écoles de Saint-Cyr Coëtquidan.

*Nombre de votants : 16*

*Résultat du vote : 16 voix pour*

*Le projet de création de double diplôme avec Saint-Cyr est adopté à l'unanimité.*

## **VI. PRESENTATION DU PROJET DE CREATION D'UN DOUBLE DIPLOME AVEC KING'S COLLEGE LONDON**

*a) Exposé*

### **Aurélien KREJBICH**

J'ai le plaisir de vous présenter ce projet de double diplôme entre King's College et l'École d'affaires internationales de Sciences Po. Ce projet trouve sa signification dans la politique internationale telle qu'elle est développée par Sciences Po depuis plusieurs années. Il s'agit d'offrir aux étudiants se destinant à une carrière dans les affaires internationales la possibilité de combiner les approches des en ce domaine selon Sciences Po et celles d'un partenaire britannique d'excellence, King's College. Ce double diplôme a été construit selon les principes de Sciences Po en la matière : un recrutement conjoint avec King's College, une scolarité commune, la souveraineté de chaque partenaire en termes d'obligation de scolarité et une double diplomation à l'issue des deux années du master. Ce partenariat s'inscrit dans un contexte historique puisque Sciences Po est lié à King's College depuis plusieurs années. Ce projet est l'aboutissement de longues relations de coopération. D'une part, King's College est le premier partenaire Erasmus de Sciences Po en nombre d'échanges, soit près de 30 élèves en échange dans le cadre de la troisième année tous les ans. D'autre part, il existe des liens scientifiques et académiques très forts entre les deux écoles. Pour preuve, certains membres de la faculté permanente ont une double affiliation. Sciences Po et King's College.

Sciences Po enrichit donc ses formations avec un partenaire britannique de qualité, mais il faut souligner deux points importants obtenus dans le cadre de la négociation. En premier lieu, les étudiants du double diplôme auront la possibilité de suivre la quasi-totalité des masters de PSIA et près d'une trentaine de masters à King's College, au sein de quatre unités de formation. Ce programme est différent de ce qui existe avec la LSE puisque les doubles diplômes créés avec cette école sont directement fléchés vers un département. Ce double diplôme ouvre ainsi une plateforme qui permet aux étudiants de combiner les enseignements et de se trouver au plus près de la spécialité professionnelle à laquelle ils se destinent. Les deux partenaires vérifieront au moment des admissions que la cohérence des combinaisons proposées par les étudiants au regard de leur projet professionnel. Deuxièmement, les étudiants admis dans ce double diplôme auront la possibilité de disposer d'une forme de droit de priorité lors de leur première année afin d'effectuer leur choix de cours en amont et d'assurer d'obtenir leur place dans les cours qui les intéressent à King's College.

Les programmes de double diplôme avec les partenaires britanniques, notamment ceux avec la LSE, sont très demandés par les étudiants. Sciences Po enrichit ainsi son offre intellectuelle et offre aux étudiants la possibilité d'obtenir des places au sein de doubles diplômes qui sont très attractifs, très demandés et qui restent sélectifs.

S'agissant des droits de scolarité, les étudiants s'en acquittent en fonction des règles définies par les établissements qu'ils fréquentent. À Sciences Po, ces droits sont définis en fonction des revenus des parents et de la nationalité. À King's College, ils sont entre autres choses définis en fonction de l'appartenance à l'Union européenne. Par ailleurs, il existe des aides et des programmes d'accompagnement financier à King's College. En outre, il est notoire que les étudiants qui se destinent aux doubles diplômes font appel à des organismes qui les accompagnent financièrement. Enfin, il existe un organisme de *charity* piloté par d'anciens élèves de Sciences Po à Londres : il accueille très favorablement ce projet de double diplôme et envisage de déployer un financement *ad hoc* comme c'est le cas pour les doubles diplômes avec la LSE.

### **Vanessa SCHERRER**

Vous savez que PSIA est déjà dotée de neuf doubles diplômes internationaux qui nous donnent pleine satisfaction. Nous ne souhaitons pas en développer davantage, sauf à nous étendre dans des zones géographiques où Sciences Po n'est pas encore présente. Toutefois, dans le cas de ce double diplôme, nous avons fait une exception. Le département *War Studies* de King's College nous a sollicités et il n'existe pas, à ce jour, de meilleur programme sur les questions de sécurité internationale et de défense. C'était donc l'occasion d'un partenariat d'excellence. Par ailleurs, PSIA ne compte qu'un seul double diplôme avec la Grande-Bretagne qui reçoit chaque année 500 candidatures pour une vingtaine de places. C'est toujours douloureux pour les équipes pédagogiques de PSIA de ne pas donner satisfaction à d'excellents étudiants. Cette formation offre un complément exceptionnel avec un double diplôme entre deux grandes villes globales, Paris et Londres. Tous les masters de PSIA sont ouverts à ce double diplôme. Le fait que King's College accepte d'ouvrir une trentaine de ses programmes est une opportunité exceptionnelle pour les étudiants. PSIA est donc ravi de ce nouveau partenariat et nous sommes en négociation avec la LSE pour qu'elle débloque d'autres programmes.

#### *b) Questions et observations*

### **Hugo LABART**

Au nom des élus de l'UNEF, j'émet une réserve sur le fond de ce double diplôme. Nous avons déjà eu ce débat ici. À notre sens, payer les frais d'inscription à King's College, entre 9 000 et 10 000 £ pour les Européens et entre 17 000 et 18 000 £ pour les non-Européens, constitue une inégalité assez importante entre les étudiants selon qu'ils ont les moyens de financer cette formation. Il existe certes des aides, souvent des prêts étudiants. Mais dès lors qu'il n'existe pas de barème dégressif en fonction des revenus, cela semble créer une inégalité.

### **Céline BENTZ**

Au nom des élus UNI, je salue la création de ce double diplôme qui me semble extrêmement positif. Nous avons cependant une réserve assez proche de celle des élus de l'UNEF, pour une raison sans doute différente : nous sommes très attachés au mérite et nous déplorons qu'il n'existe pas de

financement systématique pour les étudiants de Sciences Po. Nous pensions notamment à une levée de fonds institutionnalisée pour aider le financement de double diplôme.

**Aurélien KREJBICH**

Je vais répondre brièvement puisqu'il s'agit de réserve. Je les comprends tout à fait : il est notoire que le coût de la vie à Londres est très élevé. Toutefois, le système de financement de l'enseignement supérieur varie selon les pays. Sciences Po a depuis longtemps reconnu et intégré les composantes internationales dans la vie de l'établissement : il existe donc des partenaires avec lesquels Sciences Po a déjà mis en place des programmes de coopération qui offrent des perspectives financières plus favorables à ceux qui se destinent à ce double diplôme. Par ailleurs, je pense que Sciences Po a raison de continuer à enrichir l'offre de formation et de permettre aux étudiants de suivre un parcours d'excellence. Cela suppose en effet d'assumer la réalité financière du Royaume-Uni.

**Clément DELORAS**

Je vous remercie. Je vous rappelle que nous n'avons pas à nous prononcer sur ce vote. C'est le rôle du Conseil de l'Institut dont le débat sera nourri par celui que nous avons eu au sein du CVEF.

**VII. ADOPTION DES PROCES-VERBAUX PROVISOIRES DES SEANCES DU 13 ET 27 JUIN 2016**

*a) Exposé*

**Clément DELORAS**

En préambule, je me réjouis du travail effectué par les équipes de la direction pour faire progresser la forme des procès-verbaux. Je pense que nous sommes dans un processus itératif d'amélioration permanente afin de trouver un juste équilibre entre un compte-rendu au style indirect et un verbatim intégral. Ainsi que le rappelait Mme WOLL lors de la dernière séance, nous devons respecter une forme identique dans les trois conseils. Le bureau du CVEF poursuivra le travail avec la direction et les autres conseils afin d'atteindre un format souple et intelligent et qui rend compte de la réalité des débats sans tomber dans la caricature du verbatim intégral qui briderait nos interventions.

Avez-vous des observations de fond sur ces deux procès-verbaux ? Vous pouvez transmettre les observations de forme à Mme GASMI.

*b) Vote*

**Clément DELORAS**

Je mets aux voix les procès-verbaux du 13 et 27 juin 2016.

*Les procès-verbaux du 13 et du 27 juin 2016 sont adoptés à l'unanimité.*

**VIII. ECHANGE D'INFORMATIONS SUR DES QUESTIONS DIVERSES**

**Clément DELORAS**

Quelques points d'information. Il appartient au bureau, en vertu du règlement intérieur de l'Institut, de veiller à la communication des élus vis-à-vis de leurs électeurs. J'ai eu une première réunion la semaine dernière avec la secrétaire générale et Mme WOLL sur ces propositions. Maxime GABORIT, le bureau du CVEF, le bureau du Conseil de l'Institut et moi-même en reparlerons et nous reviendrons vers vous avec des propositions pour formaliser et organiser cette communication afin de fluidifier les relations entre les élus et leurs électeurs.

Lors de la dernière séance, nous avons évoqué le règlement intérieur de notre instance. Ce sujet est à l'étude et j'espère que nous pourrons aboutir avant la fin de l'année.

M. ROESSNER nous a adressé un message sur la création des groupes de travail. Vous savez que, chaque année, le Conseil de l'Institut et le CVEF arrêtent une liste de groupes de travail sur des thématiques transversales. Je sais que certains d'entre vous ont répondu. N'hésitez pas à faire remonter très rapidement vos propositions afin que nous puissions les concaténer et les harmoniser, que les deux bureaux puissent ensuite proposer une liste définitive et que nous puissions rapidement commencer à travailler.

Sur la procédure de reconnaissance des associations, M. ROESSNER va nous en rappeler le calendrier et la procédure, et en quoi cela nous impliquera.

#### **Andreas ROESSNER**

Après l'adoption du nouveau règlement de la vie étudiante, nous avons récemment lancé la nouvelle procédure de reconnaissance. Je ne rappelle pas les changements de cette procédure : vous les connaissez pour avoir adopté le texte. Les élèves sont informés et ils sont en train de préparer la procédure. Ils ont jusqu'au 19 septembre pour nous soumettre l'ensemble des documents requis par cette nouvelle procédure. Nous procéderons très probablement à un rappel avant la fin de cette échéance pour que les élèves tiennent les délais. Dans ce cadre, nous proposons que la première commission de la vie étudiante ne soit pas dédiée au financement de la vie étudiante, mais à l'étude des cas de dérogation puisque certaines associations n'auront peut-être pas rempli l'ensemble des critères nécessaires à leur reconnaissance. Cela permettra au CVEF, lors de sa séance du 3 octobre, de se prononcer sur la procédure de reconnaissance.

#### **Clément DELORAS**

Je rappelle que la prochaine CVE est prévue le 26 septembre. Par ailleurs, les élus de l'UNEF avaient demandé un suivi du budget associatif sur l'année antérieure. Il vous est proposé de présenter ce point lors de la première réunion de la CVE afin que, lors de la reconnaissance des associations par le CVEF, nous disposions d'un bilan sur l'engagement financier des années précédentes. Cela éclairera le débat de la manière la plus utile.

#### **Victor RENAUDIER**

M. ROESSNER, nous avons reçu votre email relatif à la reconnaissance des associations étudiantes, mais rien au sujet des initiatives étudiantes qui appellent également un vote étudiant. Pourriez-vous préciser le calendrier et éventuellement les modalités ?

#### **Andreas ROESSNER**

Les initiatives étudiantes viendront dans un second temps. Nous organisons actuellement la procédure de reconnaissance des associations qui s'étalera sur le mois de septembre avec la réception des dossiers et l'instruction des dossiers dérogatoires au sein de la CVE. Les initiatives étudiantes seront traitées ensuite : le rétroplanning est en cours d'élaboration. Je pense que cela aura lieu dans le courant du mois d'octobre. Nous finalisons actuellement la mise en place d'un système informatique nous permettant de recueillir l'ensemble des votes étudiants. Nouveauté pour cette année : le vote est organisé par campus et non plus, comme dans le cadre de la procédure de reconnaissance, sur l'ensemble de l'établissement. Il reste des ajustements techniques et informatiques à faire avec la direction des services informatiques. Dès que cela sera opérationnel, nous communiquerons auprès des élèves, probablement vers la fin septembre ou le début du mois d'octobre.

#### **Hugo LABART**

Quelques remarques. Beaucoup d'associations à Paris, mais aussi dans les campus, sont assez désemparées devant le nouveau règlement. Les informations sont un peu difficiles à appréhender. Nous recevons beaucoup de questions sur l'application du règlement dans les campus. Il existe beaucoup d'incertitudes et nous souhaiterions des précisions quant aux communications qui seront effectuées. Par ailleurs, les assurances sont désormais obligatoires pour les associations. Cela cause un certain émoi parmi les responsables associatifs parce que ces assurances représentent un coût certain pour des associations ayant parfois peu de moyens. Quel financement Sciences Po compte-t-il proposer ? S'agissant des associations permanentes, le BDE est désormais obligé de s'assurer lui-même, ce qui représente un poids financier très important.

### **Clément DELORAS**

Je pense que ces questions seront à l'ordre du jour de la prochaine CVE qui aura du travail pour mettre à plat ce nouveau dispositif. S'agissant des associations permanentes, je vous rappelle que le nouveau règlement prévoit des conventions annuelles qui peuvent traiter de cette question spécifique ; mais je laisse M. ROESSNER préciser.

### **Andreas ROESSNER**

Comme avec toute nouveauté, il est nécessaire de beaucoup communiquer et de produire un effort de pédagogie. Nous nous efforçons de répondre aux questions des élèves sur tous les campus. La semaine dernière, nous avons reçu un élu de l'UNEF en charge des relations avec les campus. Je l'ai invité à faire remonter les questions des campus, comme la distinction entre les projets collectifs et le monde associatif. Nous communiquerons avec l'UNEF pour apporter des réponses écrites. M. THUBERT, chargé de la vie étudiante, et moi-même nous tenons à votre disposition pour vous répondre. Il nous faudra du temps pour la mise en place des nouveaux processus. Nous devons faire preuve de flexibilité, d'où cette proposition de dérogation. Nous ne serons pas extrêmement stricts dans la reconnaissance cette année. C'est nouveau pour tout le monde : il est normal de permettre un temps d'adaptation. La CVE sera associée à ces questions avant que le CVEF ne se prononce *in fine*. Les inquiétudes sont normales, mais quelque peu injustifiées dans la mesure où nous tenons à bien faire les choses avec un certain degré de souplesse en raison de la nouveauté du processus.

Les assurances découlent du nouveau règlement. Vous savez que Sciences Po a un contrat collectif en cours avec la MAIF pour l'ensemble du monde associatif. Ce contrat arrive à échéance à la fin de l'année civile 2016, ce qui offre une certaine souplesse et laisse le temps aux associations de demander des devis aux assureurs en fonction de leurs besoins. Par ailleurs, Sciences Po propose de contribuer au financement de l'assurance : c'est prévu dans le cadre du fonds d'intervention associatif qui peut contribuer pour faire en sorte que les associations soient couvertes à partir de janvier 2017. Nous ne pourrions pas financer l'intégralité des montants, mais des aides sont prévues. Enfin, comme l'a précisé M. DELORAS, les cinq associations permanentes bénéficieront d'une convention annuelle qui inclura ce poste de dépense dans le cadre de leur activité.

### **Clément DELORAS**

Nous aurons l'occasion d'y revenir lors de la prochaine réunion et lors de la réunion de la CVE.

### **Maxime GABORIT**

Est-il prévu que le bilan du budget des associations soit différencié par campus ? Il s'agit d'une demande des campus. S'agissant des questions relatives à la reconnaissance, un email vous sera très prochainement adressé. Enfin, puisque nous n'arrêtons pas aujourd'hui la liste des groupes de travail, quand ces derniers commenceront-ils à travailler ? Le semestre est dense, notamment avec la réforme du Collège universitaire. Il serait souhaitable de commencer rapidement les groupes de travail. Nous avons de nombreuses propositions à faire.

### **Clément DELORAS**

Pour les groupes de travail, il s'agit d'abord de recueillir les propositions des élus des deux conseils. La liste définitive sera arrêtée lors de la prochaine CVEF et du prochain Conseil de l'Institut afin que les groupes de travail commencent vers la mi-octobre, ce qui permettra d'engager le travail assez rapidement. Soyez rassuré sur ce point.

### **Myrtille PUISEUX**

Le service communication de Sciences Po a récemment décidé de changer le système des sites web de tous les campus pour l'aligner sur le modèle graphique de celui de Paris, ce qui est sûrement une bonne nouvelle au regard du graphisme actuel des sites des campus. Cependant, c'est très peu pratique pour les campus puisque les sites sont généralement mis à jour par les élèves et sont le reflet de la vie associative et de la vie des campus. Est-il possible d'avoir la validation des publications dans des délais assez courts ? Par exemple, des demandes ont été faites pour les sites de Poitiers et du Havre et il a fallu plusieurs mois pour qu'elles aboutissent. Les élèves écrivent des articles et informent les

responsables du site des divers évènements. Ils souhaiteraient avoir un peu plus de contrôle sur ce sujet.

**Cornelia WOLL**

Le changement des sites n'est pas le fait de la direction de la communication. Cela entre dans le changement du site institutionnel qui est décliné avec les différents secteurs. Nous souhaitons présenter d'abord le Collège universitaire dans son ensemble, puis le décliner par campus. L'objectif est de laisser une certaine flexibilité, la direction de la communication n'a pas vocation à tout contrôler.

**Clément DELORAS**

Je vous remercie. La prochaine réunion aura lieu le lundi 3 octobre, à 8 h 30 en salle François Goguel.

*Clément DELORAS lève la séance à 10 h 14.*